

PAS DE REMPLACANT ? Je signale

" 1 ENSEIGNANT
DEVANT CHAQUE CLASSE "



EN CAS DE NON REMPLACEMENT Consignes du SNUDI-FO

En cas de non-remplacement, les directeurs se voient souvent **contraints de répartir** les élèves dans les autres classes. Cela pose problème à plusieurs égards :

- **problèmes de sécurité** liés au surnombre et aux **responsabilités** en cas d'accident,
- **enseignement difficile** avec des effectifs plus lourds,
- changement de programmation,
- **conditions de travail dégradées** pour les enseignants,
- **gestion de la « grogne »** des parents d'élèves,
- des sorties sont parfois annulées faute d'encadrement suffisant (piscine, EPS, médiathèque etc...)

Bien souvent, l'administration vous répondra que vous êtes couverts **ce qui n'est pas toujours le cas**.

QUE FAIRE EN CAS DE NON-REMPLACEMENT ?

1. Contacter le SNUDI-FO 53 :

Pour l'informer de la situation via [le formulaire en ligne](#), ou sur la messagerie du SNUDI-FO 53 contact@snudifo-53.fr ou encore par SMS au **0652323045** « Le .../.../2023, école de....., classe de, non remplacée »

2. Demander consigne par écrit à l'IEN :

Madame l'inspectrice / Monsieur l'inspecteur,

Je vous alerte de la situation suivante. Madame/Monsieur XXXX de la classe XXXX n'est pas remplacé (DATE / DEPUIS LE...)

L'absence de remplacement impacte lourdement le fonctionnement de l'école. En effet (DETAILS : répartition des élèves, conséquences sur les effectifs, sécurité, santé, hygiène, responsabilité...)

Sommes-nous autorisés à demander aux familles de garder leurs enfants à domicile ?

Salutations respectueuses...

3. Informer les parents par écrit :

Madame, Monsieur, La classe que fréquente votre enfant se trouve actuellement sans enseignant(e). Les services de la Direction académique nous ont informés que l'enseignant(e) absent(e) ne serait pas remplacé(e). Nous regrettons cette situation qui touche les élèves et les maîtres. Un accueil est assuré, pour autant nous vous invitons à prendre les meilleures dispositions pour votre enfant. Le personnel enseignant

4. Vous pouvez **demandor oralement** aux parents qui le peuvent de garder leur enfant.

5. **Diriger** les parents mécontents **vers l'IEN** de circonscription et la **DSDEN** (communiquer l'adresse courriel de ce.lavalX@ac-nantes.fr)

6. Si vous estimez que la répartition des élèves présente des **risques**, et nuit à la sécurité et à vos conditions de travail, **remplissez le Registre Santé Sécurité au Travail (modèle de fiche RSST vierge)** et **envoyez-nous une copie par email**. Si vous estimez qu'il y a danger grave et imminent, **contactez immédiatement un représentant FO** pour le renseignement du RDGI (registre danger grave et imminent)

7. Si l'absence non-remplacée dure plus d'une journée, appliquez la consigne syndicale du SNUDI-FO 53 qui vous couvre (**pas de répartition des élèves si l'absence « non remplacée » dure plus d'une journée**) et utilisez nos modèles de lettre pour faire remonter à votre IEN, à la mairie, et aux parents (**mettez nous en copie**).

[Modèle de lettre au maire](#)

[Modèle de lettre aux parents](#)

[Modèle de lettre à l'IEN](#)

Rejoignez le SNUDI-FO 53 :

Syndicat majoritaire des écoles publiques de la Mayenne

www.snudifo-53.fr

FO : 1^{er} syndicat de la fonction publique d'Etat

FO : 1^{er} syndicat fédéré et conféré du 1^{er} degré en Mayenne

